

Vendredi 11/10/2019 à 07h47

Faits Divers - Justice | Marseille,Édition Marseille

Marseille - Procès des "charcleurs" : lourdes peines requises dans le dossier de "la mort"

Le procureur a réclamé de 8 à 15 ans de prison

Par Denis Trossero

FAITS DIVERS

12:31

Marseille : la boutique Emmaüs du boulevard National dévastée par un incendie criminel

11:58

Menaces contre le Français porteur du coronavirus en Mongolie

11:32

Sécurité routière : le nombre de morts sur les routes en baisse de 12,6% en février

09:50

Peypin : un appel à témoins lancé après l'agression d'une jeune fille

09:02

Vaucluse : 5 hommes interpellés pour enlèvement et séquestration

08:38

Marseille : deux jeunes de 20 et 21 ans tués par balles cette nuit

11/03

Var : un mort sur un chantier d'installation éolienne

11/03

Fin du procès des époux Fillon, jugement le 29 juin



Plus de brèves



Cinq hommes sont jugés au procès des "charcleurs". Ici, la défense (de g. à d.) : Mes Selmi, Desvaux, Tribot et Perez.

/PHOTO N. VALLAURI



Le vice-procureur Sophie Couillaud a commencé par égrener hier les divers messages cryptés mis au jour par la procédure et "craqués" par les policiers. Des messages

Journal en ligne



Votre journal numérique disponible sur tous vos supports.

LIRE L'ÉDITION EN LIGNE

eloquents. Il y est question de "niquer un apres l'autre" deux individus. Des messages dans

lesquels il est purement et simplement question de tuer deux concurrents appartenant à une bande rivale sur fond de trafic de stupéfiants.

Après avoir pensé que l'équipe mise en cause, **désignée comme celle des "charcleurs"**, en voulait à des adversaires de la cité La Bricarde (15e), l'enquête va démontrer que ce sont des individus de la cité Jean-Jaurès, aux Arnavaux (14e), qui sont "ciblés". Mais c'est dans le 7e arrondissement que la fine équipe tente de leur tendre le guet-apens mortel, jusqu'aux interpellations de juin 2017.

Et aussi Marseille - Procès des "charcleurs" présumés : "J'ai été manipulé"

"La vie humaine n'a de prix comparable qu'au kilo de shit vendu dans le réseau"

"J'ai décidé de commencer par la fin. Une fin qui sent la poudre, le sang et la mort", cinglera en effet le vice-procureur Sophie Couillaud, dans un réquisitoire clair et précis. Et d'insister : *"À quelques heures près, mes réquisitions auraient été dans une autre enceinte judiciaire"*. On basculait dans l'exécution programmée, passible de la cour d'assises. Une manière de dire qu'on n'a pas affaire dans ce dossier à des enfants de chœur : *"La vie humaine n'a de prix comparable qu'au kilo de shit vendu dans le réseau"*. Ce sont donc de lourdes peines qu'a requises hier le magistrat. Huit à quinze ans de prison ferme réclamés contre les cinq prévenus, dont deux sont demeurés absents à la barre. Deux sont détenus, le dernier

comparaissait libre.

Quinze ans requis contre Farine-Dine Mlanao, 40 ans, en état de récidive, présenté comme *"le commanditaire du projet criminel"* : *"C'est lui qui a besoin de cette opération d'élimination"*. L'accusation a également demandé une peine de 13 ans contre Karim Kherfi, 34 ans, déjà condamné à dix reprises, désigné comme *"la pierre angulaire de ce dossier"*.

Contre Assem Najahi, 32 ans, qui a nié tout lien avec Karim Kherfi, elle a requis une peine de 10 ans. Contre les trois hommes, elle a en outre sollicité une période de sûreté des deux tiers. Contre Zine Chouai, 30 ans, que le procureur a dit *"retrouver sur certaines filatures"*, c'est une peine de 8 ans qu'il a demandée, assortie d'un mandat d'arrêt, l'intéressé ne daignant pas se présenter devant ses juges. Même mandat d'arrêt, majoré d'une peine de 9 ans, sollicité à l'encontre de Laurent Hormos, 33 ans, l'autre absent de marque, présenté comme *"le chauffeur" et "homme à tout faire"*.

Contre les cinq prévenus, le parquet a enfin demandé des interdictions de séjour dans les Bouches-du-Rhône d'une durée de 5 à 10 ans.

Dès lors, en défense, Me Roubaud a, le premier, pour Kherfi, dénoncé *"les affirmations sur affirmations assénées"* par l'accusation. *"Chaque fois qu'un doute existe, a-t-il déploré, on décide de le combler en direction du pire..."* *"Que s'est-il passé depuis la visite de nos ministres de l'Intérieur à Marseille avec cette escalade sempiternelle des peines ?"* se sont interrogés les avocats de la défense, Mes Roubaud, Selmi et Tribot.

Me D'Arrigo évoquera *"des reconnaissances formelles qui n'en sont pas"*. Me Desvaux a justifié l'absence de son client Hormos par des *"menaces"* : *"Si on meurt en venant au tribunal, c'est pour l'éternité !"*

Le tribunal rendra son jugement mercredi matin.



Newsletter Fait divers

Recevez chaque semaine toute l'actualité sur les Faits divers

S'inscrire

[Votre actu](#)

[Groupe La Provence](#)

[La Provence Médias](#)

[La Provence Imprimerie](#)

[CNEWS Matin Provence](#)

[Contacts](#)

[CGV](#)

[CGU](#)

[Mentions légales](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Restez connecté](#)



[iOS](#)



[Android](#)



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[Dailymotion](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©LaProvence

